

CEVENNES RACE TRACK - HILLCLIMB

4 Décembre 2022

2^{ème} Edition

L'ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE d'Alès organise le 4/12/2022 une compétition automobile régionale dénommée : CEVENNES RACE TRACK HILLCLIMB

Le présent règlement a été approuvé par la FFSA sous le permis d'organisation numéro 604 en date du mercredi 7 septembre 2022.

Cet évènement ne compte pour aucun championnat de sport automobile *et se déroule conformément au règlement standard des courses de cotes reprenant les prérogatives d'une épreuve de format régional au niveau des licences ou TP permettant l'accès à cette compétition. (Licence RCC ou TPMR) (à l'exception des voitures admises cf. art 4.1).*

Chaque voiture n'aura qu'une personne à bord.

Organisateur technique

Nom : ASA ALES

**Adresse : Traverse Lori TOSI – Pôle Mécanique Alès Cévennes – Vallon de Fontanes
30520 ST MARTIN DE VALGALGUES**

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'évènement prévu et notamment le titre Ier des prescriptions générales édictées par la FFSA.

ARTICLE 1P. ORGANISATION DE LA COURSE

1.1P. OFFICIELS

Compétitions régionales

Président du Collège des Commissaires Sportifs	M. PAOLI Jacques	Licence n°2692
Commissaires Sportifs	M. PASCAL SOUBIELLE Jean François	Licence n°2806
	M. DESSENS Alain.	Licence n°19459
Directeur de Course	M.HABOUZIT Marc	Licence n°7145
Directeurs de Course Adjoints	Mme HABOUZIT Christelle	Licence n°128356
	Mme ROL Evelyne	Licence n°40773
Commissaire Technique responsable	M. RAYER Patrick (Resp. Parc)	Licence n°40676
	M. NATEWAJKO Christophe.....	Licence n°43054

Commissaires Techniques adjoints	M. JOURNAUX Yvon M. FOURTET David M. MANGEMATIN Christian. M. BOUSQUET Sébastien Mme CHABAUD Claudine. M. MOLINES Michel	Licence n°19327 Licence n°18310 Licence n° 6507 Licence n°243 494 Licence 156447 Licence n°9502
Médecin responsable Chargé de la mise en place des moyens Chargés des relations avec les concurrents (CS)	M. ROMIEU M. M. ROSSEL Frédéric M. ROL Sébastien M. GISPER José Mme VIDAL Magali	Licence n° Licence n°3954 Licence n°44492 Licence n°3184 Licence n°179595
Chargé de presse Chargé des Commissaires de route Chronométrateurs	M. CHANTAGREL Nathalie M. ALLE Jean Louis	Licence n°9549 Licence n°2267
Observateur	M.	Licence n°

1.2P. HORAIRES

Clôture des engagements le 23 novembre 2022 à minuit

Publication de la liste des engagés le 30 novembre 2022 à 20 heures.

Vérifications administratives le 3 décembre 2022 de 16H à 19H00 et le 4 décembre de 7H30 à 8H30.

Vérifications techniques le 3 décembre 2022 de 16H15 à 19H15 et le 4 décembre de 7H45 à 8H45.

Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part aux essais le 4 décembre à 9H30.

Briefing des commissaires le 4 décembre 2022 à 9H00

Essais chronométrés le 4 décembre 2022 à 9H30.

Briefing des pilotes le 4 décembre 2022 à 9H15

Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part à la course le 4 décembre à 12H45.

Reconnaissance

- Les reconnaissances du tracé seront limitées à 3 passages avec une voiture de série à allure modéré
- Dimanche 4 décembre de 7H00 à 9H00.

Essais

- 1^{ère} montée le 4 décembre 2022 à partir de 8H30
- 2^{ème} montée de course le 4 décembre 2022 après la seconde

Course

- 1^{ère} montée le 4 décembre 2022 à partir de 10H15-11H30
- 2^{ème} montée de course le 4 décembre 2022 à partir de 13H30
- 3^{ème} montée après la seconde

Démonstration (les modalités seront définis par additif)

- 11H40 – 12H30 démonstration qualification

- Après la 2^{ème} montée de course– phase finale de la démonstration

Les horaires des essais et de la course sont donnés à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiés par la Direction de Course. Les concurrents en seront informés par affichage.

Affichage des résultats provisoires : 15 mn après l'arrivée du dernier concurrent en parc fermé

Remise des prix : 15 minutes après l'arrivée du dernier concurrent.

Réunions du Collège des Commissaires Sportifs :

Réunion 1 : le 3 décembre 2022 à 17H00.

Les réunions suivantes seront fixées par le Président du Collège.

1.3P. VERIFICATIONS

Vérifications administratives le 3 décembre 2022 de 16H00 à 19H00 et le 4 décembre de 7H30 à 8H30 dans le bâtiment du Pole des Sports Mécaniques, Vallon de Fontanes, 30520 ST MARTIN DE VALGALGUES

Vérifications techniques le 3 décembre 2022 de 16H15 à 19H15 et le 4 décembre de 7H45 à 8H45 dans le bâtiment du Pole des Sports Mécaniques, Vallon de Fontanes, 30520 ST MARTIN DE VALGALGUES.

Vérifications nécessitant un démontage seront effectuées au Garage :

Garage Sarrazin Motorsport - Pôle Mécanique d'Alès

Taux horaire maximum de la main-d'œuvre : 80 € TTC

Les concurrents devront présenter leur permis de conduire ainsi que leur licence et sont tenus de présenter la fiche d'homologation de leur voiture et le passeport technique

Aucune vérification ne sera effectuée après l'heure de fermeture de contrôle soit le 4 décembre à 8H30.

A l'issue des vérifications techniques, la liste exacte des partants aux essais sera obligatoirement affichée après avoir été entérinée par le Collège des Commissaires Sportifs dont la réunion est prévue le 3 décembre à 17H.

1.5P. DISPOSITIONS PARTICULIERES

Une démonstration dans le cadre d'une opération caritative se déroulera entre les essais et la course.

L'accès au paddock à des structures de plus de 80 m2 de et tout événement dans les paddocks sera soumis à autorisation de l'organisation.

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Voir règlement standard des courses de côte et slaloms.

ARTICLE 3P. CONCURENTS ET PILOTES

3.1P. ENGAGEMENTS

Les engagements seront reçus à partir de la parution du présent règlement à l'adresse suivante :

Traverse Lori TOSI – Pôle Mécanique Alès Cévennes – Vallon de Fontanes – 30520 St Martin de Valgalgues jusqu'au mercredi 23 novembre minuit.

Les droits d'engagement sont fixés à 330 €, réduits à 165 €, pour les concurrents acceptant la publicité optionnelle de l'organisateur et à 155€ pour les licenciés de l'ASA d'Alès.

Pour être valables, les engagements devront obligatoirement être accompagnés des droits d'engagement

Cumul des épreuves de samedi et dimanche : 650 € réduits à 325 € pour les concurrents acceptant la publicité optionnelle de l'organisateur et à 300 € pour les licenciés de l'ASA d'Alès.

Si quatre jours avant le début de la compétition, le nombre d'engagements enregistrés est inférieur à 50, les organisateurs se réservent le droit d'annuler la compétition. Les intéressés seraient immédiatement prévenus de cette décision.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1P. VOITURES ADMISES

Conforme au règlement standard des courses de côtes. Tout autre véhicule pourra être autorisé en démonstration, à la discrétion de l'organisateur.

Le nombre des engagés est limité à 120. Les doubles montes sont autorisées.

4.2P. CARBURANT - PNEUMATIQUES - EQUIPEMENTS

Voir règlement standard des courses de côte.

4.3P. NUMEROS DE COURSE

Voir règlement standard des courses de côte.

4.4P. MESURES ET DISPOSITIFS DE SECURITE

Voir tableau de sécurité.

ARTICLE 5P. PUBLICITES

Voir règlement standard des courses de côte.

Publicité obligatoire (non rachetable)

Publicité optionnelle

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1P. PARCOURS

La course de côte intitulée Cévennes Race Track Hillclimb a son parcours sur la piste vitesse du pôle des sports mécaniques.

La course se déroulera en 3 montées.

Procédure de départ : chaque voiture partira dans l'ordre de passage prévu à l'article 7 du règlement standard.

Départ : sur la piste vitesse du circuit vitesse du pôle des sports mécaniques

Arrivée : 2,13 km après sur la piste vitesse du circuit vitesse du pôle des sports mécaniques

Pente moyenne

Longueur du parcours : 2 130 mètres.....

Modalités de retour au départ : le concurrent rejoindra son paddock à la sortie de sa manche

Parc de départ : *circuit Pôle Mécanique*

Parc d'arrivée : : *circuit Pôle Mécanique*

6.2P. ROUTE DE COURSE

Préciser les modalités d'accès au départ.

6.3P. FILE DE DEPART

File de départ : lieu dans les stands du circuit vitesse du pôle des ports mécaniques

6.4P. SIGNALISATION

Voir règlement standard des courses de côte.

6.5P. PARC CONCURRENT

Les parcs concurrents seront situés sur les parkings du Pôle Mécanique selon un plan qui sera communiqué par l'organisateur.

Les parcs concurrents seront accessibles à partir de 16 heures, le samedi 3 décembre 2022.

6.6P. PARC FERME FINAL

Le parc fermé final obligatoire (sous peine de disqualification d'office) pour tous les concurrents classés est situé dans le paddock des concurrents.

6.7P. TABLEAUX D'AFFICHAGE OFFICIELS

Les tableaux d'affichage seront placés :

- A la buvette mise en place par l'ASA ALES

Tous les documents portés à la connaissance des concurrents sur le tableau d'affichage leurs seront opposables. Les pilotes assumeront seuls les conséquences d'une éventuelle ignorance de leur part des dispositions ou des changements d'horaires qui pourraient se décider dans l'heure qui précède leur départ.

6.8P. PERMANENCE

Pendant la compétition, une (ou des) permanences (s) se tiendra (ont) :

Lieu : PC Course Pole des Sports Mécaniques du 2 décembre 16H au 3 décembre 21 heures.

Téléphone permanence n° 06 86 67 69 04

Centre de secours le plus proche :

Lieu : CH d'Alès Téléphone n° 04 66 78 33 33

ARTICLE 7P. DEROULEMENT DE L'EPREUVE

7.2P. CONFERENCE AUX PILOTES (BRIEFING)

La conférence aux pilotes (briefing) aura lieu à 9H15 le 4 décembre 2022 au pied de la tour du Pôle Mécanique.

La présence de tous les pilotes et des commissaires chefs de poste y est obligatoire.

7.3P. COURSE

Le déroulement de la course est le suivant :

- 2 Séances d'essais chronométrées dont une obligatoire ;
- 3 Montées de course

L'ordre et les horaires de départ de chaque groupe sont les suivants : ordre décroissant des numéros Chaque voiture n'aura qu'une personne à bord.

Les doubles monte démarreront chacune des séances d'essai et montées de course.

Préciser la procédure de départ : aux feux tricolores

7.4P. ECHAUFFEMENT DES PNEUMATIQUES

Echauffement des pneumatiques par déplacement de la voiture est interdit

Tout autre moyen de chauffe des pneumatiques est autorisé

ARTICLE 8P. PENALITES

Voir règlement standard des courses de côte.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Le classement s'effectuera sur le cumul des deux meilleurs temps en course. Les classements suivants seront établis : Général, classes

ARTICLE 10P. PRIX

Les prix suivants seront distribués : coupes

La remise des prix aura lieu sur le Pôle mécanique pendant la durée du Parc Fermé les pilotes ne se présentant pas à la remise des prix perdent leurs droits

La remise des prix se déroulera 15 mn après l'arrivée du dernier concurrent.

ARTICLE 11P. REGLES TECHNIQUES ET DE SECURITE

11.1P. COMMISSAIRES PREVUS PAR L'ORGANISATEUR

Nombre de postes de commissaires de piste : 6

Nombre d'extincteurs par poste, type et capacité : 1 extincteur 9kg poudre Nombre de commissaires de piste*, lors de chaque manche** 12

11.2P. MEDICALISATION

Conforme à l'article 2.2.1 de la réglementation médicale, et à l'article IIA7 des RTS. Le circuit n'est pas équipé d'un centre médical permanent, non permanent.

Le circuit n'est pas équipé d'une structure de soins intensifs.

Nombre d'ambulance pour les concurrents : 1

Une ambulance sera-t-elle équipée du matériel nécessaire à la réanimation oui

Une équipe d'extraction est-elle prévue dans le respect du cahier des charges oui